



Rémunération à la commission...

Par **yann7**, le **12/03/2009** à **18:49**

Bonjour et merci à ceux qui me répondront.

Voici mon problème:

Je suis en projet de création d'entreprise et celle-ci va proposer divers services payants.

Je vais donc avoir besoin des personnes qui vont réaliser ses services, mais je ne pourrais pas les salarier (au moins dans un premier temps).

Je veux donc leur rétribuer un pourcentage du tarif payé par le client, cela, en guise de salaire.

Concrètement, comment cela se passe???

Ou alors, peut-être faut-il abandonner l'idée que cela soit un salaire mais juste une indemnité???

Et dans ce cas, concrètement, comment cela se passe???

Je veux que tout soit à 100% légal!

S'il y en a qui peuvent m'aider à trouver une solution, je ne dis pas non!

Encore merci par avance.

Yann